
197. DÉCRET DU 19 JUILLET 1991 PORTANT APPROBATION DE LA QUATRIÈME CONVENTION A.C.P. - C.E.E. DE LOMÉ, AVEC PROTOCOLES, ACTE FINAL, DÉCLARATIONS ET ANNEXES, SIGNÉS A LOMÉ LE 15 DÉCEMBRE 1989 ET ACCORDS INTERNES SIGNÉS A BRUXELLES LE 16 JUILLET 1990.

(MONITEUR N° 203 DU 16 OCTOBRE 1991, P. 23150).

PROJET DE L'EXÉCUTIF.

DOCUMENT N° 211 (1990-1991) N° 1.

TEXTE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL LE 10 JUILLET 1991.

C.R.I. N° 18 (1990-1991).

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES

F. 91 — 2876

19 JUILLET 1991. — Décret portant approbation de la Quatrième Convention A.C.P.-C.E.E. de Lomé, avec Protocoles, Acte final, Déclarations et Annexes, signés à Lomé le 15 décembre 1989 et Accords internes signés à Bruxelles le 16 juillet 1990 (1)

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Exécutif, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les actes internationaux suivants sortiront leur plein et entier effet :

1° Quatrième convention A.C.P.-C.E.E. de Lomé, avec Protocoles, Acte final, Déclarations et Annexes, Procès-Verbal de signature et Annexes, signés à Lomé le 15 décembre 1989;

2° a) accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté;

b) accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la Quatrième convention A.C.P.-C.E.E.,
signés à Bruxelles, le 16 juillet 1990.

Adopté par le Conseil de la Communauté française.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.
Bruxelles, le 19 juillet 1991.

Le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française,
chargé de la Culture et de la Communication,

V. FEAUX

Le Ministre de l'Enseignement, de la Formation, du Sport, du Tourisme
et des Relations internationales,

J.-P. GRAFE

Le Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique,

Y. YLIEFF

Le Ministre des Affaires sociales et de la Santé,

F. GUILLAUME

(1) *Session 1990-1991.*

Documents du Conseil. — N° 211. — N° 1 : Projet de décret. — N° 2 : Rapport.

Compte rendu intégral. — Discussion et adoption : séance du 10 juillet 1991.